



## EN VILLE AUSSI,

**ON RAMASSE  
LES DÉJECTIONS  
CANINES**

Ensemble, préservons  
notre cadre de vie !

#JERESPECTECAPBRETON



WWW.CAPBRETON.FR | VILLE DE CAPBRETON | CAPBRETON\_OFFICIEL



## SUR LA DUNE AUSSI,

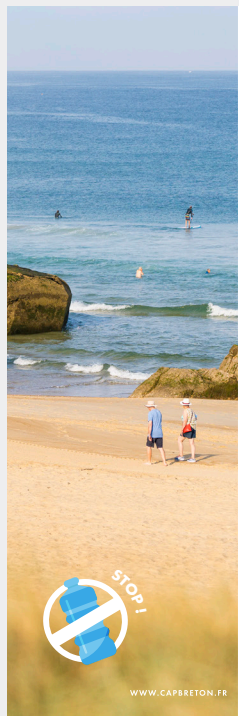
**ON PROTÈGE LA  
BIODIVERSITÉ**

Ensemble, préservons  
notre cadre de vie !

#JERESPECTECAPBRETON



WWW.CAPBRETON.FR | VILLE DE CAPBRETON | CAPBRETON\_OFFICIEL



## À LA PLAGE AUSSI,

**ON REPART  
AVEC SES  
DÉCHETS**

Ensemble, préservons  
notre cadre de vie !

#JERESPECTECAPBRETON



WWW.CAPBRETON.FR | VILLE DE CAPBRETON | CAPBRETON\_OFFICIEL



## SUR LA ROUTE AUSSI,

**ON PARTAGE  
L'ESPACE AVEC  
LES AUTRES  
USAGERS**

Ensemble, préservons  
notre cadre de vie !

#JERESPECTECAPBRETON



WWW.CAPBRETON.FR | VILLE DE CAPBRETON | CAPBRETON\_OFFICIEL



# DANS NOTRE CITÉ MARINE AUSSI,

**ON ADOPTE  
LES BONS  
RÉFLEXES !**

Ensemble, préservons  
notre cadre de vie !

#JERESPECTECAPBRETON



## Le mot du Maire



La Ville de Capbreton est engagée au quotidien dans la protection durable de son patrimoine naturel exceptionnel. Terre d'accueil nichée entre océan et forêt, elle veille également à maintenir l'activité touristique estivale qui contribue à son dynamisme et à son rayonnement.

Parce que la préservation de notre cadre de vie est l'affaire de tous, il est essentiel que chacun soit sensible au respect de notre environnement et des règles de vie en communauté. Habitants, visiteurs ou vacanciers, chacun d'entre nous a un rôle à jouer et doit prendre sa part : soyons tous acteurs et responsables !

Vous trouverez dans cette brochure d'informations, éditée en complément d'une campagne d'affichage que vous découvrirez dans la ville, tous les renseignements utiles pour encourager au civisme, connaître les bons réflexes et adopter les bons comportements.

Dans le cadre de la démarche participative « J'agis avec ma ville », un Conseil Citoyen sur la thématique du civisme et du vivre-ensemble vient d'être lancé. En lien étroit avec la municipalité, une vingtaine de citoyens volontaires proposeront bientôt de nouvelles actions et d'autres dispositifs pour sensibiliser contre toutes les formes de nuisances, réduire les incivilités du quotidien et favoriser le partage de l'espace public.

Ensemble, continuons à faire de Capbreton un lieu privilégié. Une ville humaine et citoyenne où chacun veille à respecter les autres et où il fait bon vivre toute l'année.

**Patrick LACLÉDÈRE**  
Maire de Capbreton

**Conception :**  
Service Communication  
**Impression :**  
Imprimerie d'Albret  
**Date :** 07/06/2024

[www.capbreton.fr](http://www.capbreton.fr)

Ville de Capbreton  
 Capbreton\_Officiel



“  
**En ville, à la plage, sur la dune ou en forêt,  
il appartient à chacun d'appliquer les bons  
réflexes pour préserver notre cadre de vie.**





## RESPECTER SON CADRE DE VIE

Pour réduire la consommation énergétique et respecter la faune nocturne, la Ville de Capbreton diminue l'éclairage nocturne sur les axes secondaires de circulation et les jardins publics :

- de 1<sup>h</sup> à 7<sup>h</sup> du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre
- et de 22<sup>h</sup> à 6<sup>h</sup>30 du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

### Incivilités

- Les bruits ou tapages nocturnes vous exposent à **une amende pouvant aller jusqu'à 450 €**
- Une haie qui dépasse sur l'espace public vous expose à **une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €**

### Contacts utiles :

#### Police municipale

05 58 72 13 92  
8<sup>h</sup> > 12<sup>h</sup>30 et 14<sup>h</sup> > 17<sup>h</sup>30  
du lundi au vendredi

**Vous constatez un graffiti sur votre porte ?** La Ville de Capbreton propose un service gratuit de nettoyage.  
Plus d'infos : 05 58 72 41 63

## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je respecte la tranquillité de mes voisins de jour comme de nuit

*Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : Pour les particuliers, les travaux de courte durée dédiés à l'entretien (par exemple les tailles de haies) sont autorisés du lundi au samedi de 9<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00 et de 15<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00 et les dimanches de 10<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00.*

- ✓ En ville, je m'habille et porte une tenue correcte



## SE DÉPLACER

### Rappel

**Zone de rencontre :**  
le piéton est prioritaire,  
les véhicules motorisés  
sont limités à 20km/h,  
les cyclistes circulent  
sur la chaussée



### Liens utiles

**MACS Mobilités**  
[www.mobi-macs.org](http://www.mobi-macs.org)

### Je consulte



> Les conseils pour circuler à vélo en toute sécurité

27

km de pistes cyclables  
à Capbreton

### EN VOITURE OU EN DEUX ROUES



- ✓ Je respecte les limitations de vitesse, en particulier dans les zones de rencontre (20km/h)
- ✓ Je respecte les règles de conduite et les zones de stationnement
- ✓ Je ne téléphone pas au volant

### À VÉLO, EN TROTINETTE OU EN EDPM \*



- ✓ Je dispose des équipements obligatoires (éclairage, signalisation...) et je porte un casque pour ma sécurité
- ✓ Je respecte les priorités (stop, feux...) et j'adapte ma vitesse à la fréquentation des lieux
- ✓ Je ne circule pas sur les trottoirs et je descends de mon vélo en zone piétonne
- ✓ Je ne téléphone pas, je ne porte pas d'oreillettes ou de casque audio
- ✓ Je gare mon vélo et l'attache sur des emplacements dédiés  
*Engin de déplacement personnel motorisé \**

### À PIED



- ✓ Je profite des espaces piétons et j'utilise les transports en commun
- ✓ Je tiens mon chien en laisse sur les voies vertes



## GÉRER SES DÉCHETS

À Capbreton, les déchets ménagers sont déposés par les usagers dans des bacs de tri collectif, certains pour les ordures ménagères, d'autres pour les déchets recyclables.  
Pour le reste : direction la déchetterie !

### Qui fait quoi ?



- Le service propreté de la Ville de Capbreton, composé de 15 agents, est en charge de l'entretien quotidien et du nettoyage des espaces publics.
- Aux côtés de la Ville, c'est le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SITCOM) qui gère et valorise les déchets ménagers.
- Les eaux pluviales sont gérées par la commune de Capbreton. L'eau potable, quant à elle, est gérée et distribuée par le syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC).

### En chiffres

28

points tri sur la commune

17

poubelles compatriques solaires connectées dans le secteur du front de mer

1

composteur collectif au marché

32

bornes biodéchets installées depuis janvier 2024

4

bennes à déchets verts

635

tonnes de déchets collectés par la Ville en 2023

### Incivilités

- Jeter ses déchets ou ses mégots de cigarette sur la voie publique vous expose à **une amende pouvant aller jusqu'à 750 €**
- Ne pas ramasser les déjections canines vous expose à **une amende pouvant aller jusqu'à 750 €**



### Contacts utiles

#### SITCOM

05 58 72 03 94 / [www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)

#### Déchetterie : Bénesse-Maremne

Déchets encombrants

#### SYDEC

N° d'urgence 05 58 512 512  
gratuit 24h/24 7j/7  
[www.sydec40.fr](http://www.sydec40.fr)

### Je consulte



> La carte interactive des points de collecte



## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je ne jette pas mes déchets ou mes poubelles sur la voie publique, ni au pied des conteneurs, ni sur les trottoirs
- ✓ Je dépose mes poubelles dans les conteneurs en apport volontaire
- ✓ Je jette mes mégots dans l'un des 24 cendriers de rue et non sur la voie publique ou dans les bouches d'égout pour éviter qu'ils ne soient rejetés dans l'océan
- ✓ Je valorise mes déchets verts en les broyant pour pailler mon jardin ou en les apportant à la déchetterie et dans les bennes dédiées
- ✓ Je ramasse les déjections de mon chien et utilise les canisacs biodégradables disponibles dans les 42 points de la commune
- ✓ J'utilise les toilettes publiques car il est interdit d'uriner sur la voie publique



## GARDER LA PLAGE PROPRE

Depuis 2018, les plages de Capbreton ne sont plus équipées de poubelles. La suppression des poubelles mises à disposition du public dans les sites naturels constitue un choix de gestion écologique du littoral avec un constat : plus on installe de poubelles, plus elles débordent. Emporter ses déchets, c'est préserver notre patrimoine naturel !

### Les bacs à marées

En dehors de la saison estivale, la collectivité met à disposition cinq bacs à marée. Situés aux entrées des plages du Santocha, de la Piste, des Océanides et de la Pointe, ils permettent de regrouper les déchets océaniques volontairement collectés par les usagers entre octobre et avril.

 **Charte sans déchet plastique signée par la Ville de Capbreton en 2020**



### Numéros d'urgence

**Poste de secours CENTRALE**

 05.58.72.70.79

**Poste de secours NOTRE-DAME**

 05.58.43.60.13

**Poste de secours SANTOCHA/PRÉVENT**

 05.58.72.30.52

**Poste de secours PISTE**

 05.58.41.00.31

**Poste de secours Océanides**

 05.58.72.04.93



### Incivilités

- Dissimuler ses mégots dans le sable vous expose à **une amende pouvant aller jusqu'à 750 €**
- Utiliser un appareil sonore (radio, enceintes) de façon abusive sur la plage vous expose à **une amende pouvant aller jusqu'à 150 €**

### Contacts utiles

**Syndicat Mixte du Littoral Landais**

05 58 05 40 40

**Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises**

05 58 48 91 44

### Je consulte



> Les horaires de surveillance des plages

+ les conditions de baignade sur : [www.plages-landes.info/capbreton](http://www.plages-landes.info/capbreton)



## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ J'emporte mes déchets et les dépose dans une poubelle de tri
- ✓ Je n'amène pas mon chien à la plage, même tenu en laisse (interdit du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre sur les zones réglementées)
- ✓ Je m'équipe d'un cendrier de poche pour mes mégots et d'une gourde pour éviter les bouteilles plastiques
- ✓ Je respecte la tranquillité de la plage
- ✓ Sous la douche à la plage, je préserve les ressources en eau, je ne rince pas ma planche ou ma combinaison et n'utilise pas de savon
- ✓ Je me baigne dans les zones surveillées, entre les drapeaux rouges et jaunes
- ✓ Je pratique le surf et les activités nautiques à l'extérieur de la zone de baignade
- ✓ Je n'escalade pas les blockhaus ou tout autre enrochement
- ✓ Je me protège du soleil et privilégie les crèmes solaires éco-responsables pour préserver l'environnement



## PRÉSERVER LE CORDON DUNAIRE

Pour protéger la dune, un milieu sensible et extrêmement fragile, la Ville de Capbreton a aménagé 2,7 km de sentiers balisés et ponctués de plusieurs sites d'intérêt avec des panneaux pédagogiques.

Chaque année, de nombreuses actions de sensibilisation et de protection du cordon dunaire sont engagées :

- L'opération « Un sapin pour la dune » : 8 éditions, 2500 sapins de Noël récoltés par an, déposés en janvier avec la participation de 80 citoyens bénévoles
- Plusieurs chantiers de restauration des ganivelles (avec la pose de filets-coco) sont organisés en partenariat avec l'Office National des Forêts
- Des visites du sentier de la dune sont animées chaque été par une botaniste experte du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Seignanx.



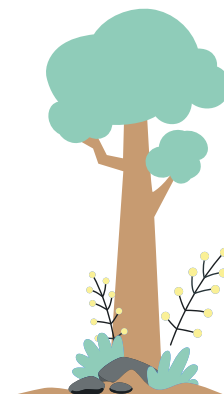
### Incivilités

- L'escalade et le piétinement des dunes sont strictement interdits en dehors des accès balisés et vous exposent à **une amende pouvant aller jusqu'à 150 €**



## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je ne piétine pas la dune
- ✓ Je ne cueille pas les fleurs et ne ramasse pas le bois flotté en pied de dune
- ✓ Je n'enjambe pas les ganivelles et j'emprunte les sentiers balisés
- ✓ Je ne pratique pas de vol libre (deltaplane, parapente...)



## PROTÉGER LE MILIEU FORESTIER

La forêt est un milieu fragile. Avec ses 2 200 hectares de forêt communale, la Ville de Capbreton veille à préserver au quotidien le milieu forestier.

### Incivilités

- Les véhicules et vélos sont interdits. Circuler en forêt vous expose à **une amende pouvant aller jusqu'à 750 €**
- Les dépôts sauvages vous exposent à **une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €**
- Le camping sauvage est interdit et vous expose à **une amende pouvant aller jusqu'à 135 €**

**Le saviez-vous ?** Il existe un sentier pédestre de 2km au Tuc des 9 églises. En empruntant l'itinéraire balisé à la découverte de la faune et de la flore locales, on arrive au point culminant de Capbreton... à 64 m d'altitude !

### Contacts utiles :

Office National des Forêts  
05 58 42 77 07



## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je ne fume pas en forêt
- ✓ Je tiens mon chien en laisse
- ✓ Je ne dépose pas mes déchets
- ✓ Je débrousaille régulièrement autour de mon domicile en lisière de forêt (50m)
- ✓ Je vérifie les conditions d'accès et respecte les consignes de sécurité en cas d'alerte préfectorale